



M A I R I E

DE

LE THOU

17290

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Le Thou, le 24 novembre 2020

CONVOCAATION

J'ai le plaisir de vous convier à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à la **SALLE DES FETES** le :

Jeudi 3 décembre 2020 à **20h30**



Le maire
Christian BRUNIER

En application de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire jusqu'au 16 février 2021 et notamment son article 6, les dispositions suivantes s'appliquent :

- Modification du lieu de réunion du Conseil Municipal : salle des fêtes
- Possibilité de limiter le public : dix personnes maximum
- Quorum : fixé au tiers des membres **présents**
- Procurations : chaque membre de l'assemblée peut être porteur de **deux** pouvoirs au lieu d'un. Le port du masque est obligatoire **pendant** la réunion.

ORDRE DU JOUR:

Approbation du compte rendu du 4 novembre 2020

Finances

- 1 – Décisions modificatives
- 2 – Demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - Aménagement du cœur de bourg
- 3 – Subvention exceptionnelle : association AROZOAAR
- 4 – Suppression de la régie de recettes de la bibliothèque municipale

Personnel

- 5 – Création de postes et modification du tableau des effectifs

Urbanisme et aménagement

- 6 – Avenant à la convention entre la Commune et le Syndicat Départemental de la Voirie
- 7 – Aménagement du cœur de bourg : approbation de l'avant-projet définitif
- 8 - Convention relative à l'adhésion au service d'instruction du droit des sols de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 9 – Délégation du droit de préemption urbain communautaire excepté sur les zones économiques
- 10 – Convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune des terrains et équipements communs du lotissement « le Parc des Talmeniers »
- 11 – Accord pour le lancement d'une étude d'impact environnemental pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque

Divers

- 12 – Modification des statuts de l'Union des Marais (UNIMA) : adhésions et retraits

Décisions du Maire

- 13 – Droit de préemption urbain : bien immobilier situé à La Gare
- 14 – Transfert du pouvoir de police administrative spéciale au profit de la Communauté de Communes Aunis Sud. Arrêtés d'opposition au transfert de certaines compétences

Comptes rendus des commissions

Informations et questions diverses